



**ARRÊTÉ**

Année 2021-N° 244-c / MEF/CAB/SGM/DGTCP/DAMF/SMPE/SP/2415GG91

**Portant agrément des établissements de crédit en qualité d'intermédiaire agréé et fixant la liste des intermédiaires agréés habilités à exécuter les opérations financières avec l'étranger**

**LE MINISTRE,**

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu le Règlement n° 09/2010/CM/UEMOA du 1er octobre 2010 relatif aux relations financières extérieures des Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ;
- vu la loi n° 2016-11 du 8 juillet 2016 portant loi uniforme sur le contentieux des infractions à la réglementation des relations financières extérieures des Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ;
- vu la loi n° 2012-24 du 24 juillet 2012 portant réglementation bancaire en République du Bénin ;
- vu la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu le décret n° 2021-257 du 25 mai 2021 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure-type des ministères ;
- vu le décret n° 2021-307 du 09 juin 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- vu l'arrêté n° 1551/MEF/CAB/SGM/DGTCP/DCP/SP/240SGG du 22 juin 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique ;
- vu la lettre n° B00/SES/00529-2021 du 02 juillet 2021 de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ;



## ARRÊTE

### Article premier

Les établissements de crédit cités ci-après, par ordre alphabétique, sont agréés en qualité d'intermédiaire agréé au regard de la réglementation des changes en vigueur dans les pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) :

1. Bank Of Africa-Bénin (BOA-Bénin)
2. Banque Atlantique Bénin (Banque Atlantique)
3. Banque Internationale pour l'Industrie et le Commerce (B.I.I.C)
4. Banque Sahélo-saharienne pour l'Investissement et le Commerce Bénin (BSIC-Bénin)
5. BGFIBank Bénin
6. CCEI BANK Bénin
7. Coris Bank International-Bénin
8. Ecobank-Bénin (Ecobank)
9. NSIA Banque Bénin
10. Orabank Bénin
11. Société Générale-Bénin
12. United Bank for Africa-Bénin (UBA-Bénin)
13. CBAO, Groupe Attijariwafa bank, succursale du Bénin
14. Société Nigérienne de Banque (Sonibank), succursale du Bénin.

### Article 2

Les intermédiaires agréés figurant sur la liste fixée à l'article premier du présent arrêté sont habilités à exécuter les opérations financières avec l'étranger.

### Article 3

Nonobstant les dispositions de l'article 2, les établissements de crédit ayant obtenu leur agrément en qualité d'intermédiaire agréé postérieurement à la publication de la présente liste, sont habilités à exécuter leurs opérations financières avec l'étranger, conformément à la réglementation régissant les relations financières extérieures.

### Article 4

Le présent arrêté prend effet pour compter de la date de sa signature.  
Il sera publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Cotonou, le

23 SEPT 2021



AMPLIATIONS : PR 2 - CS 2 - PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE 2 - MEF 2 - AUTRES MINISTERES 23 - DGTCP 4 - BCEAO 2 - BIIC 1 - BOA-BENIN 1 - ORABANK BENIN 1 - SGB 1 - ECOBANK BENIN 1 - UBA-Bénin 1 - NSIA BANK BENIN 1 - BSIC BENIN 1 - BAB 1 - CORIS BANK-Bénin 1 - BGFIBANK BENIN 1 - CCEIBank Bénin 1 - CBAO 1 - SONIBANK-BENIN 1 - FASEG 1 - FADESP 1 - DAN 1 - JORB 1